BARBIROUX
Bailleul. — Nous lisons dans le *Journal d'Hazebrouck* :
Après l'affaire d'un des satellites du parti clérical d'ici, on annonce une nouvelle disparition d'un des satellites de la constellation des bleis pourris.
Le franc fleur aura-t-il, dit-on, mis le cap, non sur Lorre, mais sur Gand.

AVESNES

La bande de voleurs de Beaurepaire

(Suite)

Comme nous l'avons annoncé dans un précédent numéro, M. Maronge, juge d'instruction près le tribunal civil d'Avesnes, M. Fiot, substitut, ministère de M. Vilbon, commissaire de police de Fourmies, M. Gaillise, Bilodelle, Bouvier sur les lieux, recueillent des nombreux vols commis par la bande de Beaulieu-sur-Oise, dans diverses communes du canton de Wassigny, et plusieurs communes de l'arrondissement de Vervins (Aisne) notamment à Nouvion.

Il résulte une formalité nouvelle à l'entrée de la Maison Forlent, 20 ans, qui, avec des amis et complices, les époux Demuyer s'était réfugiée à Belle-Eglise, (Belgique), le Parquet d'Avesnes s'était rencontré à Gogne-Chaussée, avec les Parquets de Charleroi et de Mons, dans les derniers jours de janvier.

Un important interrogatoire est lieu tant pour cette fille que pour les époux Demuyer, et la fille Forlent, y ont formellement accusé de complicité Mme Achille Louvigniez, de Beaurepaire, celle-ci qui l'a présente, fut, malgré ses dénégations, mise en état d'arrestation et elle est détenue depuis lors.

Vendredi, les gendarmes Bourlond et Bellière, deux brigades d'Avesnes surent ordre de conduire la femme Louvigniez et la fille Forlent, à Beaurepaire ; ils y arrivèrent à 4 heures M. F. les laissa deux heures du matin, une voiture bannie attendait l'arrivée des prisonnières et des malfaiteurs se firent entendre sur leur passage.

Un parquet qui s'était installé à la Mairie, a entendu de nombreux témoins, deux autres arrêtés, prévenus dans vingt victimes de vols, presque tous les témoignages sont intéressants et plusieurs habitants de Beaurepaire et Mme Louvigniez auraient volontairement participé à plus ours vols directement et à d'autres comme complice par recel.

Mme Louvigniez aurait indirectement aussi fait une somme, elle remarquant chez-lui et y recevoir devant une porte de grange et en un jardin, une somme de 1.000 francs, elle aurait la fille et les allures de Mme Louvigniez ; cette dernière ne se croyant plus remuée d'enfant à une allure très rapide, vers la maison de M. G.... qui fut, en a rien détaillé cette même nuit.

Mlle Clémence Demuyer, aurait remarqué une pièce de Mme Louvigniez, des chemises qu'elle a reconnu avoir appartenu à son ami Mouchenot. Mme Louvigniez aurait prétendu, au surplus, que ces chaussons avaient été achetés au Nouvion 2 fr. 55 pois, appartenir à la fille Forlent, mais celle-ci a de très grandes pieds et ne peut vous entrer dans ces chaussons, tandis que Mme Louvigniez les mettait facilement.

La fille Forlent, prévenue de participation à de très nombreux vols, environ 40 ! est elle persiste à déclarer que M. Louvigniez a été au complet entier ou par recel ; dans quelque vols ; ce que celle-ci ne nient énergiquement.

A Parquet a procédé à une perquisition ; il a chez les époux Achille Louvigniez, où on a saisi : écrémoir, fouet, fouet en osier, fers à repasser, doublure de pardessus, pantalon, cotonnade, sac vide de tabac d'enfant, souliers, vasenigues, courroies de sacoche, brosses, pinceaux, etc., etc.

2° chez les parents de Mme Louvigniez, les époux Gordin-Lebon ; maillot d'enfant en drap de pardessus, chemise d'enfant etc.

3° Enfin à logis de Paris à Amende : des vasenigues, sabots de cabaret, serpe, accessoires de brides de chevaux, etc.

Tous ces objets ont été reconnus par les personnes à qui ils avaient été volés, notamment par Mouchenot du Nouvion, Laurent de Beaurepaire, Denis, du même lieu, etc.

Mlle Mouchenot du Nouvion a fait une déposition très grave dont voici le résumé :

Etant allée à Beaurepaire, voir mon amie Alide Denis, j'appris par elle qu'il devait rentrer de chez les époux Louvigniez, une machine à coudre qu'ensemblait beaucoup à celle qu'avait été volée chez mon fiancé, Mouchenot du Nouvion ; et nous prélèvre de voir que belle chaise d'église, non-pas une entrée dans la chère ou cette chaise et la machine étaient renfermées.

« Quoique ma couseuse ait été transformée par une couche de peinture, je la reconnus.

Il paraît que cette machine a été achetée par les époux Mouchenot, chez M. Alcide Dupont, négociant, Grand'Rue à Avesnes, moyennant 170 fr.

Il y a quelques jours, le brigadier de gendarmerie de Landrecies, saisissait à Beaurepaire un tisonnier de poêle, qu'on croit avoir sorti à crochet la porte des époux Mouchenot du Nouvion.

Un autre Van der Brouck, sans se domicilier des époux Louvigniez, a également été remarqué la fille Forlent accusait de complicité ; il a nié et a été laissé en liberté.

Comme nous lecteurs le voient cette affaire présente une gravité exceptionnelle tant pour la quantité des vols que par la notoriété dont jouissent divers accusés, notamment Mme Louvigniez, dont le mari est conseiller municipal et ordonn tient du bureau de bienfaisance de Beaurepaire. A ce propos, M. Louvigniez a fait hier à la cette des scènes émouvantes où il était en cause ; il a encore adressé le lendemain quelques mots à ses nouvelles, et revoyez le repas ; il a dit qu'on aille est coutumier ; cette dit-il toujours pardonné et ne désire rien de plus que la vie.

Les opérations du Parquet n'ont pris fin qu'à 7 heures du soir et ce n'est qu'à 9 heures que les voitures arrivaient à Avesnes, tant les chemins sont mauvais par suite de la neige et que les deux accusées étaient réintégrées à la maison d'arrêt.

L'enquête va être rapidement menée et sous peu ce l'espère du moins, lumière pleine et entière sera faite sur cette affaire et embrouillée et si grave.)

— Jeudi soir à 7 heures le garde-champêtre Blaise, arrêtait un grand quarteron à Avesnes, un nommé Cochet, Pierre, Joseph, Ferdinand, âgé de nonante-cinq ans, et notamment une vaste cette ville, au préjudice de M. C., chez qui ce serait parti, semble comme envoyé par le comité des *Zouaves en France*.

Vendredi matin, Cochet a été mis en liberté sans interrogatoire et sans aucune forme de procès. Cette mise en liberté paraît étrange aux personnes qui ne déclarent ses dupes, surtout qu'il est fort peu connu à Avesnes.

Fourmies. — On nous prie de démentir que Jules Legrand, de Fourmies, qui avait réussi à échapper aux mains de gendarmes qui le transféraient à la prison de Saint-Bernard à Lille, ait renoncé à la Belgique de Fourmies ; les débris de mobiles qui l'accompagnaient Legrand n'a pas pénétré... victoire jusque là !

Sport : Tir : La société de tir de la commune d'Oisemont, fera un grand concours, samedi prochain les mois de juin et juillet. Ce concours aura pour ses beaux prix, commencera le dimanche 9 juin, pour se terminer le 21 juillet inclusivement.

Pont-du-Nord — Jeudi à onze heures du matin, on a lieu les funérailles de M. Bouchardin âgé de 75 ans, cultivateur, ancien conseiller municipal républicain.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Willart, ancien maire de Pont-du-Nord et par trois anciens conseillers municipaux.

Une foule considérable a accompagné le cercueil jusqu'au cimetière.

Maubeuge. — M. Antoine Vautier, le sympathique administrateur de Maubeuge-Mellinet-Mellinet-Mellinet